



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Courrier arrivé le

31 JAN. 2023

SPLU/ADS

**Direction Régionale  
des Affaires Culturelles**

Rennes, le 25 JAN. 2023

Le Préfet

Service régional de l'archéologie

**Affaire suivie par :** Paul-André BESOMBES  
Gestion Rennes Métropole  
Tél. : 02 99 84 59 06  
Courriel : paul-andre.besombes@culture.gouv.fr

Réf : SRA/ 23 - 154

à  
Monsieur le Directeur départemental des  
Territoires et de la Mer des Côtes-d'Armor  
À l'attention de Mme Arielle Charpentier  
30 rue Marcel Sanguy  
22110 ROSTRENEN

**Objet : Permis de construire**

Date de réception	: 18 janvier 2023
Présenté par	: SAS Centrales PV France
Lieu	: Le Rocher – <b>CESSON-SÉVIGNÉ</b>
Cadastre	: YK.19
N° de dossier	: PC 035 051 22 A 0063

Conformément au Code du patrimoine, notamment son Livre V, j'accuse réception, à la date ci-dessus mentionnée, du dossier cité en objet.

Le projet présenté, compte tenu de sa localisation et de son importance, n'est pas susceptible de porter atteinte à la conservation du patrimoine archéologique. En conséquence, je vous informe qu'aucune prescription d'archéologie préventive ne sera formulée dans le cadre de l'instruction de ce dossier.

Il conviendra toutefois que vous rappeliez au maître d'ouvrage des travaux la nécessité d'informer la Direction régionale des affaires culturelles, Service régional de l'archéologie, de toute découverte fortuite qui pourrait être effectuée au cours des travaux, conformément aux dispositions prévues par l'article L.531-14 du Code du patrimoine.

Pour le Préfet et par délégation,  
la Directrice régionale des affaires culturelles,  
Pour la Directrice régionale

Yves MENEZ  
Conservateur régional de l'archéologie